

**MAIRIE DE TREFFIEUX**  
14, rue de la Libération  
44170 TREFFIEUX  
☎ 02 40 51 48 19  
☎ 02 40 51 41 16  
mairie@treffieux.fr  
www.treffieux.fr

Le 30 octobre 2023



**Objet :** Concertation publique – Aménagement d'un créneau de dépassement RD 771

Dans le cadre de la phase de concertation du projet du Département de Loire-Atlantique de réaliser un créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes sur la RD771, les membres du Conseil Municipal de TREFFIEUX souhaitent faire connaître leur opposition au projet.

En effet, la loi Climat-résilience a fait entrer la politique de l'urbanisme dans une nouvelle ère, celle de la « zéro artificialisation nette », en consacrant deux nouveaux objectifs nationaux : d'une part, la réduction de 50%, entre 2021 et 2031, du rythme d'artificialisation ; de l'autre, l'atteinte du « zéro artificialisation nette » (ZAN) d'ici 2050.

Le zéro artificialisation nette (ZAN) consiste à éviter d'imperméabiliser les sols afin de lutter contre le réchauffement climatique. Il représente une opportunité de développer différemment les territoires pour qu'ils restent vivables et habitables, en préservant la qualité des espaces naturels, forestiers et agricoles.

Ce projet va à l'encontre de ce principe. Ce sont 3,5 hectares de surfaces agricoles qui vont disparaître. D'un point de vue écologique, c'est un non-sens. Il va faire disparaître une haie, des zones humides qu'il faudra compenser.

De plus, des accès directs à certaines parcelles et route vont être supprimés, obligeant à des créations de nouvelles voies de desserte. Les riverains, les agriculteurs, ainsi que les secours verront le temps de route s'allonger. L'accès au golf et au marché de producteurs de La Védiais sera également plus difficile.

Ces accès sont également empruntés par des utilisateurs qui privilégient la marche ou le vélo. Et, bien que le département propose une alternative en réalisant une voie douce qui empruntera l'ancienne ligne de chemin de fer, celle-ci ne dessert pas ces lieux.

Enfin, la pertinence de ce projet est remise en cause : l'axe de circulation actuel est loin de la saturation et n'est pas accidentogène (2 accidents en 10 ans) et le gain de temps entre Treffieux et Châteaubriant sera faible au regard des travaux envisagés.

Par conséquent, le Conseil municipal, par délibération du 12 octobre 2023, s'est prononcé contre l'aménagement d'un créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes.

Le maire,

Didier BRUHAY